



REGLEMENT Jeu « Quiz Habitat et Humanisme - Une clé pour les mal-logés »

Article 1 : Société organisatrice

L'association Habitat et Humanisme Rhône (ci-après désignée « l'Association Organisatrice »), située à 9 rue Mathieu Varille – 69007 Lyon, association loi 1901 N° de déclaration à la préfecture du Rhône 54878 – siret 398 754 903 00019 – , organise du 07/09/2016 au 21/09/2016 inclus dans le Rhône un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « quiz Habitat et Humanisme une clé pour les mal-logés » (ci-après désigné le « Jeu »).

Article 2 : Participants

Ce Jeu est réservé à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Article 3 : Durée

Le Jeu se déroule 07/09/2016 au 21/09/2016 inclus. L'Association Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Article 4 : Supports du Jeu

Ce Jeu est annoncé :

- Sur le site internet www.habitat-humanisme.org et sur le page facebook
- Sur la Place Carnot lors de l'événement de lancement du 7 septembre 2016
- Dans la presse locale régionale
- Sur les écrans des TCL
- Sur le site internet du Crédit Agricole centre Est : www.ca-centrest.fr

Article 5 : Modalités de participation

La participation à ce Jeu est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer au Jeu, la personne doit :

- Répondre à des questions posées par l'Association Organisatrice Habitat et Humanisme Rhône dans le cadre de la campagne de l'opération « une clé pour les mal-logés ».
- Préciser ses coordonnées afin de remplir le formulaire d'inscription avec les mentions suivantes : nom, prénom, adresse e-mail ou adresse postale, accepter le présent règlement après l'avoir lu, et cliquer pour valider son inscription.
- Le participant s'engage à répondre à tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription : nom, prénom, email ou adresse postale, en fournissant des informations exactes.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, l'Association Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.





Le Jeu est limité à une participation par famille.

ARTICLE 6 : Sélection des gagnants et dotations

Un tirage au sort désignera les gagnants parmi tous les participants au Jeu.

Le tirage au sort sera effectué 15 jours après la fin du Jeu par Maître Didier Parizot - Huissier de Justice

Selarl Didier PARISOT - Eric TIVAN - Guillaume BETTREMIEUX

Etude d'Huissier de Justice

12 allée Irène Joliot Curie - bât. B2

69800 Saint-Priest

Seuls les gagnants seront prévenus de leur gain, à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription.

Les gagnants qui auront correctement enregistré leurs coordonnées complètes recevront leur lot par voie postale à l'adresse indiquée lors de l'inscription, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de sa désignation.

Les dotations du tirage au sort sont les suivantes :

- 1 Cookeo Moulinex CE7041 100 recettes : valeur 199€
- 1 repas pour deux personnes au restaurant « Cinq Mains » de Grégory Cuilleron (Lyon 5) : valeur 70€
- 3 abonnements presse (Kiosque Cadeau – choix de la publication dans une liste non exhaustive) : valeur 29,90€ l'unité
- 2 Cours de cuisine Parent-Enfant à l'Atelier des Chefs (durée 1h30) : valeur 57€ l'unité
- 2 places de concert pour le concert de LEJ – Radiant Bellevue (valeur 31€ l'unité)
- 2 places pour la représentation de la Maîtrise de l'Opéra de Lyon « Chants de Noël » - Eglise St Bonaventure (valeur 17€ l'unité)
- 3 pochettes CinéChèques de 4 chèques (validité 6 mois) : valeur 31,20€ la pochette de 4

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du présent règlement, elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation. L'Association Organisatrice proposera au gagnant de lui envoyer cette dotation en un seul envoi.

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, l'Association Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente, ce dont les gagnants concernés seront informés par l'Association Organisatrice.

L'Association Organisatrice ne saurait être tenu responsable du report ou de l'annulation des concerts.

Article 7 : Echange de lots

Les gains offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf décision de l'Association Organisatrice en cas d'indisponibilité du lot, auquel cas il serait remplacé par un lot de même valeur.





Article 8 : Responsabilité

L'Association Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions téléphoniques et Internet pendant la participation au Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'Association Organisatrice et ses partenaires.

Article 9

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toutes indications d'identité ou adresse fausses entraînent l'élimination immédiate de leur participation.

Article 10 : Loi informatique et libertés

Des données personnelles pourront être collectées dans le cadre du présent Jeu, ce que les participants acceptent expressément.

Il est entendu que l'Association Organisatrice sera amenée à contacter les participants pour les besoins du Jeu aux adresses postales et e-mail renseignées par les participants lors de leur inscription. Ces courriers concernent par exemple la confirmation de leur inscription ou la confirmation de leur gain.

Avec le consentement express de la personne, l'Association Organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations aux fins notamment d'envoi d'informations de soutien aux actions menées par l'Association Organisatrice par courrier postal ou électronique. Si les participants souhaitent recevoir de tels messages ils devront cocher, lors de leur inscription, la case prévue à cet effet.

Ces données personnelles seront traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de leurs données personnelles collectées dans le cadre du Jeu, en s'adressant à l'Association Organisatrice aux coordonnées indiquées en article 1 ci-dessus. Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 11 : Utilisation des éléments du Jeu

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

Article 12 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours.

Le présent règlement est déposé auprès de :

Selarl Didier PARISOT - Eric TIVAN - Guillaume BETTREMIEUX

Etude d'Huissier de Justice

12 allée Irène Joliot Curie - bât. B2

69800 Saint-Priest

9, rue Mathieu Varille - 69007 Lyon - Tél : 04 72 71 16 00 Association loi 1901 n° de déclaration à la préfecture du Rhône
54878 - siret 398 754 903 00019 - code ape 8899B Habitat & Humanisme Rhône est affiliée à la Fédération Habitat &
Humanisme69, chemin de Vassieux 69300 Caluire, reconnue d'utilité publique





Le règlement complet est disponible gratuitement sur le site internet d'Habitat et Humanisme Rhône :

www.habitat-humanisme.org/rhone/accueil

